

Dispositif d'aide au PSC1

Tu es montmorencéen/ne, tu as entre 11 et 25 ans,
et tu souhaites passer le diplôme de secourisme PSC1 ?

Une aide financière t'est proposée par la Ville de Montmorency

Pièces à joindre au dossier :

- | | |
|---|---|
| <input type="checkbox"/> Justificatif de domicile de moins de 3 mois | <input type="checkbox"/> Carte d'identité de l'hébergeur |
| <input type="checkbox"/> Attestation d'hébergement
<i>(pour les personnes vivant chez leurs parents ou autres)</i> | <input type="checkbox"/> Justificatif d'âge <i>(carte d'identité, passeport...)</i> |
| | <input type="checkbox"/> Devis de la formation |

Cadre réservé à l'administration

Date du dépôt de dossier : ____ / ____ / ____ N° de dossier : _____
 Date Commission : ____ / ____ / ____
 Avis Commission : positif négatif, motif : _____
 Somme allouée : _____ €

Identification

Nom : _____ Prénom : _____
 Adresse complète : _____ **95160 MONTMORENCY**
 Tél dom : ____ / ____ / ____ / ____ / ____ Portable : ____ / ____ / ____ / ____ / ____
 Mail : _____ Sexe : Féminin Masculin
 Âge : _____ Date de Naissance : ____ / ____ / ____ Lieu naissance : _____

Organisme de formation

Nom de l'organisme : _____
 Adresse : _____
 Date du stage : ____ / ____ / ____ Tarif : _____ € Lieu : _____

Ta situation actuelle et tes motivations

Suis-tu des études ou une formation professionnelle ?
 Etablissement : _____
 Année et filière suivie : _____
 Autre situation : _____
 Quel est ton projet professionnel ? _____

 Pourquoi souhaites-tu suivre cette formation de PSC1 ? : _____

Diplômes et formations

Diplôme(s) obtenu(s) et année(s) _____

Budget

Dépenses	€	Recettes	€
Prix de la session de formation		Participation du CE de tes parents <i>(Nom entreprise)</i>	
Autres dépenses <i>(A lister ci-dessous)</i>		Autre financement <i>(A préciser)</i>	
		Participation personnelle	
		Participation demandée à la Ville	
TOTAL		TOTAL	

Renseignements divers

Comment as-tu connu le dispositif d'aide au PSC1 ?

- Bouche-à-oreille Site Internet de la ville
 Facebook Info Jeunes Montmorency Facebook de la ville
 Instagram Info Jeunes Montmorency Instagram de la ville Autre, précisez : _____

Liste d'organismes proposant la formation à proximité

ADES95 – Association pour le Développement et l'Enseignement du Secourisme dans le Val d'Oise

2 rue Bernard Palissy
95280 Jouy-le-Moutier
Tél : 01 30 75 25 73

Mail : contact@udps95.fr

<http://www.udps95.fr/formation-psc1.html>

Protection Civile – Val d'Oise

95 rue du Mail
95310 Saint-Ouen l'Aumône
Tél : 06 51 96 43 24

Mail : val-doise@protection-civile.org

<https://formations.protection-civile.org/formation-psc1/>

Croix rouge française

Délégation Territoriale du Val d'Oise
1 bis rue Henri Dunant
95460 Ezanville

Tél : 01 39 35 60 00

<https://hub.croix-rouge.fr/?str=95>

www.croix-rouge.fr

FFSS – Fédération Française de Sauvetage et de Secourisme

CD 95 FFSS

C.S.V.O.

Contact : BURKHART Sandrine

5 rue Henri Dunant
95160 Montmorency

Tél : 01 34 12 98 31

Tél 2 : 06 60 57 78 34

www.ffss.fr

Association De Sauvetage Et De Secourisme De Cormeilles En Parisis

Contact : Boris HOURDOUILLIE
9, Rue du Commandant Kieffer
95240 CORMEILLES EN PARISIS
Tél : 06-17-50-67-35

N.A.S.A

Contact : JEROME SAINZ

13 rue du tourneveau
95270 BELLEFONTAINE

Tél : 06 81 10 16 45

www.nasa95.fr

Plein-Air et Aventure

88 rue de Pierrefitte
78700 Conflans-Sainte-Honorine
Tél : 01 39 19 42 97

Mail : plein-air-et-aventure@club-internet.fr

<http://plein-air-et-aventure.fr/>

Engagement du/de la jeune

Je soussigné(e), (Prénom NOM) _____ ,
certifie que les informations contenues dans le présent dossier sont exactes. D'autre part, je
m'engage à suivre l'intégralité de la formation conduisant à l'obtention du diplôme de secourisme.

Fait à _____ le ____ / ____ / ____

Signature, précédée de la mention « Lu et approuvé » :

Exemplaire INFO JEUNES MONTMORENCY

REGLEMENT

DISPOSITIF D'AIDE AU PSC1

Préambule : Le dispositif d'aide au passage du diplôme de secourisme est mis en place par la ville de Montmorency et géré par Info Jeunes Montmorency. Il apporte aux demandeurs une aide financière pour le passage du PSC1

Article 1 : Conditions d'admission

● **Age** : Le dispositif est accessible aux jeunes âgé/es de 11 à 25 ans. Un justificatif de l'âge est exigé au dépôt du dossier. Une autorisation parentale est exigée pour les mineurs.

● **Lieu de résidence** : Le/la demandeur/euse doit habiter la commune de Montmorency. Un justificatif de domicile est exigé au dépôt du dossier.

● **Accompagnement Info Jeunes Montmorency** : Le/la demandeur/euse devra obligatoirement contacter Info Jeunes Montmorency avant d'entreprendre sa formation. Info Jeunes Montmorency accompagnera le/la candidat/e dans son projet global de formation (recherche de l'organisme et d'autres financements...). Aucune aide ne sera accordée sans accompagnement préalable d'Info Jeunes Montmorency

● **Déposer un dossier complet** : Une commission constituée d'un/e élu/e et de la Direction de l'Education, et plus particulièrement le service compétent (Jeunesse et Sports) étudiera la candidature du/de la demandeur/euse et le/la recevront pour un entretien de motivation en cas de demande d'informations complémentaires. En cas d'avis favorable, le/la demandeur/euse s'engage à accomplir toute sa formation PSC1.

Article 2 : Montant des bourses

Le montant maximum de l'aide est fixé à 50 % du coût de la formation. Le montant maximum d'une bourse est fixé à 250 (deux cent cinquante) euros pour une formation. Le montant maximum par jeune est de 500 (cinq cents) euros par an.

Article 3 : Retrait et Dépôt des dossiers

Les dossiers de candidatures sont à retirer à Info Jeunes Montmorency et peuvent être déposés tout au long de l'année jusqu'au 30 novembre de l'année en cours. Une seule demande pourra être faite par année. Les dossiers seront acceptés dans la limite des places disponibles.

Article 4 : Versement de l'aide

Après validation du dossier administratif complet, la bourse est versée directement à l'organisme de formation au choix du/de la candidat/e.

Le/la demandeur/euse devra fournir à Info Jeunes Montmorency une attestation d'inscription au stage et son coût.

Article 5 : Engagement citoyen

Le/la jeune s'engage à accomplir 5h de bénévolat dans le cadre d'animations socioculturelles ou de projets d'intérêt collectif, qu'ils soient éducatifs (accompagnement à la scolarité), sociaux ou solidaires, de la préparation de l'action à sa réalisation, ou sur l'organisation de manifestations. Ce bénévolat sera réalisé à la fin de la formation de PSC1.

Le/la demandeur/euse devra fournir l'attestation de passage du diplôme de PSC1, sous peine de devoir rembourser l'aide accordée.

Article 6 : Modification/Annulation

Pour toute annulation du passage du diplôme de PSC1, le/la demandeur/euse s'engage à rembourser la totalité de l'aide accordée.

Le/la candidat/e au dispositif d'aide au PSC1 s'engage à respecter ce règlement.

Nom/Prénom et signature du/de la candidat/e :

Précédés de la mention « Lu et approuvé »

Nom/Prénom et signature des parents (pour les mineurs) :

Précédés de la mention « Lu et approuvé »

Exemplaire INFO JEUNES MONTMORENCY

Engagement du/de la jeune

Je soussigné(e), (Prénom NOM) _____ ,
certifie que les informations contenues dans le présent dossier sont exactes. D'autre part, je
m'engage à suivre l'intégralité de la formation conduisant à l'obtention du diplôme de secourisme.

Fait à _____ le ____ / ____ / ____

Signature, précédée de la mention « Lu et approuvé » :

Exemplaire JEUNE

REGLEMENT

DISPOSITIF D'AIDE AU PSC1

Préambule : Le dispositif d'aide au passage du diplôme de secourisme est mis en place par la ville de Montmorency et géré par Info Jeunes Montmorency. Il apporte aux demandeurs une aide financière pour le passage du PSC1

Article 1 : Conditions d'admission

● **Age** : Le dispositif est accessible aux jeunes âgé/es de 11 à 25 ans. Un justificatif de l'âge est exigé au dépôt du dossier. Une autorisation parentale est exigée pour les mineurs.

● **Lieu de résidence** : Le/la demandeur/euse doit habiter la commune de Montmorency. Un justificatif de domicile est exigé au dépôt du dossier.

● **Accompagnement Info Jeunes Montmorency** : Le/la demandeur/euse devra obligatoirement contacter Info Jeunes Montmorency avant d'entreprendre sa formation. Info Jeunes Montmorency accompagnera le/la candidat/e dans son projet global de formation (recherche de l'organisme et d'autres financements...). Aucune aide ne sera accordée sans accompagnement préalable d'Info Jeunes Montmorency

● **Déposer un dossier complet** : Une commission constituée d'un/e élu/e et de la Direction de l'Education, et plus particulièrement le service compétent (Jeunesse et Sports) étudiera la candidature du/de la demandeur/euse et le/la recevront pour un entretien de motivation en cas de demande d'informations complémentaires. En cas d'avis favorable, le/la demandeur/euse s'engage à accomplir toute sa formation PSC1.

Article 2 : Montant des bourses

Le montant maximum de l'aide est fixé à 50 % du coût de la formation. Le montant maximum d'une bourse est fixé à 250 (deux cent cinquante) euros pour une formation. Le montant maximum par jeune est de 500 (cinq cents) euros par an.

Article 3 : Retrait et Dépôt des dossiers

Les dossiers de candidatures sont à retirer à Info Jeunes Montmorency et peuvent être déposés tout au long de l'année jusqu'au 30 novembre de l'année en cours. Une seule demande pourra être faite par année. Les dossiers seront acceptés dans la limite des places disponibles.

Article 4 : Versement de l'aide

Après validation du dossier administratif complet, la bourse est versée directement à l'organisme de formation au choix du/de la candidat/e.

Le/la demandeur/euse devra fournir à Info Jeunes Montmorency une attestation d'inscription au stage et son coût.

Article 5 : Engagement citoyen

Le/la jeune s'engage à accomplir 5h de bénévolat dans le cadre d'animations socioculturelles ou de projets d'intérêt collectif, qu'ils soient éducatifs (accompagnement à la scolarité), sociaux ou solidaires, de la préparation de l'action à sa réalisation, ou sur l'organisation de manifestations. Ce bénévolat sera réalisé à la fin de la formation de PSC1.

Le/la demandeur/euse devra fournir l'attestation de passage du diplôme de PSC1, sous peine de devoir rembourser l'aide accordée.

Article 6 : Modification/Annulation

Pour toute annulation du passage du diplôme de PSC1, le/la demandeur/euse s'engage à rembourser la totalité de l'aide accordée.

Le/la candidat/e au dispositif d'aide au PSC1 s'engage à respecter ce règlement.

Nom/Prénom et signature du/de la candidat/e :

Précédés de la mention « Lu et approuvé »

Nom/Prénom et signature des parents (pour les mineurs) :

Précédés de la mention « Lu et approuvé »

Exemplaire JEUNE